

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
PO Box 1408 , Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1
Bid Fax: (204) 983-0338

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Western Region
P.O. Box 1408, Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1

Title - Sujet Services de directeur de travaux	
Solicitation No. - N° de l'invitation ET025-130917/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client AANDC - 20130917	Date 2012-11-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWZ-050-8259	
File No. - N° de dossier PWZ-2-35112 (050)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-12-19	Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: McRuer, Daniel	Buyer Id - Id de l'acheteur pwz050
Telephone No. - N° de téléphone (204) 983-6106 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification n° 003 émise pour la section suivante de la demande de soumissions :**1) Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP)****EPEP 2.1**

Ajoutez la ligne suivante à " Renseignements à fournir "

Un projet qui est bien avancé peut être présenté comme l'un des trois (3) projets; cependant, il sera évalué en conséquence basée sur la précision des informations fournies et de tel point le projet est avancé.

EPEP 2.2

Supprimez :

Décrire les titres de compétence, les réalisations, l'expérience et l'expertise pertinentes, les rôles et les responsabilités, le degré de participation et le nombre d'années au sein de l'entreprise pour tous les membres du personnel clé et leurs remplaçants. Le personnel clé comprend, au moins, un gestionnaire principal de projet, un chef de chantier, un spécialiste de la mise en service, un agent responsable de la sécurité des lieux, un évaluateur des coûts, un agent d'ordonnancement et un agent de la gestion des risques.

Remplacez avec :

Décrire les titres de compétence, les réalisations, l'expérience et l'expertise pertinentes, les rôles et les responsabilités, le degré de participation et le nombre d'années au sein de l'entreprise pour tous les membres du personnel clé et leurs remplaçants. Le personnel clé comprend un gestionnaire principal de projet, un chef de chantier, un spécialiste de la mise en service, un agent responsable de la sécurité des lieux, un évaluateur des coûts, un agent d'ordonnancement et un agent de la gestion des risques.

2) IP10 Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

Clarifications :

Les informations fournies dans SI10 section 2 " Critères relatifs à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut " serviront de base aux prestations du programme d'avantages des Inuits (décrite à l'Annexe A, section 2.10) qui sera présenté par le soumissionnaire retenu après l'attribution du contrat. Les engagements pris dans le programme d'avantages des Inuits ne doivent pas être inférieures à celles portées sur les " Critères relatifs à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. "

Les pourcentages utilisés pour calculer les formules dans l'Annexe " E " seront basés sur les engagements pris par le soumissionnaire retenu dans son programme d'avantages des Inuits. Les informations fournies pour SI10, section 2 " Critères relatifs à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut " ne font pas partie de EPEP 2 Exigences de

présentation des propositions techniques, critères 1 à 5, et ne font pas partie du document à maximum 30 pages. Ces informations devraient être séparées de la proposition technique et fournies dans un document clairement identifié comme " Critères relatifs à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. "

3) Annexe A Services de gestion de construction cadre de référence

Section 3.1.2.3

Clarifications concernant la Division 01 et les éléments à inclure dans les honoraires proportionnels :

Section 3.1.2.1 : Les honoraires proportionnels référencés sont l'Annexe " A " formulaire de proposition de prix BA03 1) (c).

Section 3.1.2.3.1 : Ceci fait référence seulement au personnel de la gestion de construction et n'est pas censé d'inclure les forces propres du travail horaire. Les forces propres font partie de la section 3.6.1

Section 3.1.2.3.15 : La gestion de construction assumera le rôle de premier constructeur et sera responsable de la santé et de la sécurité de tout le projet.

Veillez trouver ci-joint le dessin à l'échelle du plan du site proposé qui montre l'emplacement approximatif des bâtiments SRCEA et des clôtures de sécurité. Les bâtiments auront un maximum de deux étages (non compris les mezzanines mécaniques éventuelles). Notez : le dessin référencé se trouve sur MERX, appelé ATT 9.

4) Annexe C Mandat de l'expert-conseil en conception

Clarification :

L'annexe C, Mandat de l'expert-conseil en conception, est incluse pour information sur le champ de travail de l'expert-conseil en conception de SRCEA. Les informations sur le projet (par exemple, le budget estimé de construction estimé, date clés) figurant à l'annexe A - Services de gestion de construction cadre de référence sont les plus courantes et ont la priorité sur Annexe C.